

ARRETE

Travaux
Pose de nouvelles chambres Télécom
pour le passage de la fibre optique
sur l'ensemble de la Commune

Le Maire d'OUZOUER SUR TREZEE (Loiret),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et L2213-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par l'Entreprise FGC sise 72, Rue de Longjumeau 91160 BALLAINVILLIERS, pour la pose de nouvelles chambres Télécom, pour le passage de la fibre optique, sur l'ensemble de la Commune,

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement sur les voies départementales concernées et sous réserve de la délivrance d'une permission de voirie, pour les travaux à effectuer, par la Direction des Infrastructures Départementales de Sully sur Loire,

Considérant qu'il convient de réglementer le stationnement sur les voies intercommunales concernées et sous réserve de la délivrance d'une permission de voirie, pour les travaux à effectuer, par la Communauté de Communes du Berry Loire Puisaye,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques communales et à l'intérieur de l'agglomération,

N° 57/23

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Pour les besoins des travaux précités qui auront lieu à compter du 24 Juillet 2023 et susceptibles d'avoir lieu jusqu'au 31 Décembre 2023, sur l'ensemble de la Commune, le stationnement sera interdit, au droit et à proximité des travaux.

Des panneaux réglementaires de signalisation seront installés, par le demandeur, sur les voies concernées.

ARTICLE 2 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRIARE,
- au Chef du Centre de Première Intervention d'OUZOUER SUR TREZEE,
- au Responsable de l'Agence Territoriale de SULLY SUR LOIRE
- à l'Entreprise AXIANS SERVICE INFRASTRUCTURES CENTRE OUEST chargée de l'exécution des travaux.

Fait à OUZOUER SUR TREZEE, le 5 juillet 2023

Le Maire,
Denis GERVAIS

